

|  |
|--|
| <p align="center"><b>COMPTES RENDUS DU CHS CT DU 16/10/2012<br/>ET DE LA RENCONTRE AVEC L'ERGONOME DU MINISTERE LE 4/10/2012</b></p> |
|--|

## CHS CT

A l'ordre du jour :

Retour sur un exercice d'évacuation,

- Présentation du DUERP (Document Unique d'évaluation des risques professionnels,
- Suivi du budget 2012,
- Questions diverses.

### 1- Exercice d'évacuation :

Celui présenté s'est déroulé normalement à la DDFiP rue des Moulins. Constat général a été fait que les exercices doivent être réalisés plus fréquemment. 2 exercices doivent être réalisés dans les immeubles de plus de 50 agents. Les membres du CHS CT ont constaté qu'il est dommageable que les collègues ne puissent pas se rendre aux formations extincteurs/évacuation. Il y a une session en novembre et nous exhortons nos collègues à y participer quelques soient les charges de travail. Il en va de la sécurité de tous et de chacun.

### 2- DUERP :

Rappelons que ce document est une liste des risques éventuels rencontrés dans le cadre de l'exercice des missions. Cela va du risque routier au risque « psycho-social ». Les risques sont classés par gravité et par service. Ce document a un corollaire : le « PAP » (plan d'action de prévention). Ces documents visent à circonscrire la responsabilité du chef de service départemental : le DDFiP lui-même, et à montrer qu'il a conscience des problèmes et qu'il tente d'y remédier dans un avenir plus ou moins défini. S'il est normal que les représentants au CHS CT soient informés de son contenu et consultés, il faut bien savoir que cette démarche relève de la responsabilité de la direction.

L'examen du contenu de ces documents a permis de constater que le malaise dans les services était relevé à plusieurs endroits.

C'est pourquoi les représentants de FO DGFIP ont lu la déclaration suivante :

*« Le DUERP suppose une hiérarchisation des risques inhérents au travail et corrélativement des réponses que se doit d'y apporter la Direction. »*

*Depuis le départ de la mise en œuvre de ce document, FO s'est désolidarisée de la définition de priorités en la matière. En effet selon le syndicat une solution doit être recherchée dès qu'apparaît le moindre risque.*

*Le document présenté aujourd'hui comporte la constatation de situations intenable dans de nombreux sites du fait de l'inadéquation entre les moyens donnés aux services et les résultats attendus. En réalité ce constat est général.*

*Depuis longtemps et notamment depuis la fusion des deux directions et depuis la mise en œuvre de la RGPP, FO-DGFiP met en garde les directions nationale et locales sur les conséquences, en terme de santé des agents, de cette politique destructrice.*

*Nous ne pouvons nous satisfaire des réponses apportées dans les colonnes « Mesures de préventions programmées » et « Échéances de mise en œuvre ». Ces réponses : « Définition des priorités par les chefs de services et formations gestion du stress » ne règlent pas le problème de la difficulté croissante à accomplir les missions avec des moyens dégradés chaque année par les suppressions d'emplois.*

*Situation qui sera aggravée par le corset budgétaire du TSCG.*

*N'est-ce pas ce moquer du monde que d'offrir quelques heures de stages de gestion du stress pour que les choses aillent mieux ?*

*Sauf à accepter le sabordage de tout l'édifice républicain il faudra bien que la raison l'emporte et que cesse la saignée des effectifs de la DGFiP !*

*FO-DGFiP refuse que le ministère soit considéré comme non prioritaire et prépare la riposte à la hauteur des attaques portées depuis des années. Elle appelle les agents à se préparer à la mobilisation. »*

### **3- Budget 2012 :**

Rappelons que ce budget a été amputé de 6%. En 2013 il sera encore rogné de 7%. Pas de nouveauté importante sur ces dépenses à cette période de l'année sinon que des stages ne seront pas reconduits faute de participant cette année. Le total utilisé est de 47 443 €

### **4- Question diverses :**

TBVS :

Sous ce sigle abscons se cache le « **Tableau de Bord de la Vielle Sociale** ». 2012 est la première année de mise en œuvre de ce tableau dont le principe avait été présenté lors d'un précédent CHS CT. A cette séance, la Direction a présenté les éléments dont elle dispose pour les 6 premiers mois de 2012.

Il a pour vocation de réunir des éléments chiffrés permettant une connaissance plus fine des difficultés rencontrées par les agents dans l'exercice des missions : nombre de jours de maladie, nombre d'écèlement horaire, taux de demande mutation, nombre de signalements de violences physiques ou verbales. Il y a ainsi 20 rubriques qui sont servies par la Direction au vu soit d'Agora soit des

fiches de signalement. Les représentants FO ont souligné le nombre élevé d'écroulements et le caractère anormal de l'écroulement lui-même.

Ils ont fait remarquer que les situations révélées par ce tableau recoupent les observations qu'ils font à la direction depuis longtemps. Le directeur a reconnu que les suppressions d'emplois avaient un effet sur le «moral des troupes » mais indiqué que certains vivent la situation de sous effectifs mieux que d'autres, la situation n'étant pas la même partout.... Le directeur a indiqué que le DG s'orienterait vers des mesures de simplifications pour alléger la tâche des services. Pour FO la pire chose serait l'externalisation ou l'abandon de missions. Le directeur a indiqué néanmoins que pour les crédits de fonctionnement cela aller être de plus en plus difficile.

Les représentants FO ont cité des extraits d'études récentes à propos de la veille sociale : *« La démarche veille sociale repose sur une veille permanente de l'environnement. -elle permet de prévenir les conflits et les situations à risque social. »*

*La veille sociale relève d'une bonne stratégie RH dans l'accomplissement des objectifs qui ont été fixés...*

Un rapport a été présenté au 1<sup>er</sup> ministre en septembre 2012. Il prévoit 3 orientations et dans l'une d'entre elles il est indiqué ceci : *« ... faire de l'amélioration de la gestion des ressources humaines un chantier prioritaire afin de donner les moyens d'accompagner les futures réformes. »*

Ne faudrait-il pas une rubrique consacrée au nombre de suppressions d'emplois par service dans ce tableau ? FO sera porteur de cette demande à l'issue de l'exercice 2012.

En effet la synthèse des éléments relevés dans le DUERP et le TBVS fait apparaître que les suppressions d'emplois sont l'élément majeur à l'origine des souffrances au travail.

Travaux à la DDFiP rue des Moulins :

Certaines demandes des services et des agents n'ont pu être satisfaites. Celle du SFDL en particulier n'a pas trouvé de réponse pérenne. En outre le bilan global fait que de nombreux d'agents seront installés dans des locaux étroits : le bureau principal de la trésorerie du Puy St Jean, les services sociaux, l'assistante sociale...Les bureaux vitrés créés dans le hall ne seront pas des plus agréables, d'autres manqueront le lumière. Bien que la direction ait accepté de revoir le plan du nouveau local syndical, au départ impraticable, les représentants FO n'ont pas souhaiter approuver ces plans. Le président ne les a donc pas soumis au vote.

Trésorerie du Puy Ville :

### **Entrevue avec l'ergonome du Ministère**

Les représentants FP ont rencontré l'ergonome du Ministère le 4 octobre dernier. Mme Marie-Hélène Gervais (c'est son nom) a expliqué longuement la méthode et les objectifs, dans un langage truffé de mots valises à la mode chez les technocrates : *démarche participative, fédérer autour du projet, co-construction, compréhension des processus, éléments stéréotisants, comprendre quelle est la cible....*

Pour résumer, la méthode consiste en deux temps : une phase diagnostic et une phase débat.

- durant la première seront menés des entretiens «bilatéraux » avec agents, encadrement, direction.
- pendant la seconde se tiendront des groupes de travail.

Tout cela sera encadré par un Comité de pilotage où seront présents : les ergonomes et la direction et un Comité de suivi composés des agents, de l'encadrement de proximité, de la direction, du médecin de prévention, de l'inspecteur SST, des représentants syndicaux en CHS CT.

Elle a informé qu'elle allait sous-traiter à un (ou des ?) ergonome(s) du privé car elle ne peut mener l'ensemble. Ceux ci s'occuperont surtout de la première phase.

Elle prévoit que la première phase durera de janvier à mars et la deuxième, d'avril à juin, avec un «résultat avant l'été ».

Pour les représentants FO, il est tout à fait clair que la démarche vise à essayer de faire comprendre aux agents que cette restructuration est bonne. Aussi ont-ils mis en garde l'ergonome et le directeur sur la manière dont l'étude sera menée. Ils ont indiqué que si, à un stade quelconque de l'opération, les agents avaient l'impression que l'on voulait leur faire dire ou faire autre chose que ce qu'ils veulent, la démarche «participative » pourrait être stoppée.

Mme Gervais a affirmé : « Les experts, ce sont les agents » FO veillera tout particulièrement à ce que leur parole soit respectée.


L'ergonome a indiqué que le financement de l'opération serait de l'ordre de 40 000 € et qu'y participeraient le CHS Ministériel, la direction locale et le CHS CT local.

Le CHS CT doit émettre un avis sur le financement. Les représentants de FO prendront l'avis des collègues concernés pour envisager la suite.

Les représentants FO- DGFIP : **Chantal BONELLO, Robert GAGNE**

 **FO DGFIP**, à vos côtés,  **FO DGFIP**, de votre côté.

## Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

|   |                            |
|---|----------------------------|
|          | <b>BULLETIN D'ADHESION</b> |
| (À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Chantal BONELLO, C des F P du Puy) |                            |
| NOM :   |                            |
| PRENOM :  |                            |
| GRADE :   |                            |
| AFFECTATION :   |                            |
| Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP                                    |                            |
| Fait à _____, le _____  | signature _____            |

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu